

**Rapport du comité international
Assemblée générale annuelle du CCAG
Québec, 2, 3, et 4 octobre 2007**

1. Rencontres et activités qui ont eu lieu depuis la tenue de la dernière assemblée générale annuelle

Les représentants du comité international ont assisté aux rencontres suivantes au cours de la dernière année :

- Rencontre avec le commissaire de l'ALENA à Ottawa. Hugh O'Donnell et le Président étaient présents;
- Réunion du groupe d'étude de l'avenir à la suite de l'assemblée générale annuelle de l'AAO qui s'est tenue à Ottawa en février. Hugh O'Donnell et le Président étaient présents;
- Réunion de l'ACSM et de la NSPS qui a eu lieu à St. Louis au printemps. Le Président était présent;
- Rencontre de l'ALENA au Mexique avec les membres de la *Federación de Colegios de Ingenieros Topógrafos de los Estados Unidos Mexicanos* (FECITEUM A.C.). Dick Wright et le Président étaient présents.

Baucoup de travail a été réalisé par courriels et téléconférences relativement à l'ALENA et l'OMC.

Le comité tient à remercier le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) qui a d'abord traduit la version espagnole de l'accord de reconnaissance mutuelle (ARM) vers anglais afin que le comité puisse l'examiner et qui a ensuite traduit vers l'espagnol nos commentaires et propositions de modification. Le ministère a également traduit l'annexe provisoire *Directives générales de l'ARM* (version espagnole) et l'annexe provisoire *Disciplines sur la réglementation intérieure* (version espagnole), connues sous le nom des Annexes X-A et X-B, vers l'espagnol à ma demande afin que nos homologues mexicains puissent les comparer avec leurs versions. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) recommande que ces annexes fassent partie du contenu de l'ARM.

2. Activités relatives à l'ALENA

2.1 Rencontre au Mexique

Processus :

Au cours de l'hiver et au début du printemps, le comité international du CCAG a examiné la version mexicaine de l'ARM de l'ALENA, préalablement traduite par le MAECI. Le comité a ensuite suggéré quelques modifications mineures avant la tenue de la rencontre au Mexique. Ces changements ont pour la plupart tous été acceptés et on nous a remerciés d'avoir amélioré le document. La version mexicaine de l'ARM a été préparée après que le Mexique eût conclu un traité commercial avec l'Union européenne. Par conséquent, elle est plus conforme aux directives de l'OMC que l'était la version du

CCAG qui a été à l'origine préparée en 1996. Toutefois, la version du CCAG n'était pas incompatible avec les directives de l'OMC.

Malgré certaines difficultés relatives à la langue, nous avons été en mesure de revoir la version mexicaine de l'ARM afin de nous s'assurer qu'elle était conforme à l'ALENA et qu'elle tenait compte des préoccupations du CCAG. La version mexicaine semble quelque peu répétitive et n'est pas aussi simplifiée que nous l'aurions voulu, mais cela ne doit en rien contrevenir à l'ARM. En raison des divergences de définition entre le Mexique et le Canada, nous n'avons pas tenté d'harmoniser les pratiques canadiennes et mexicaines. Cet ARM ne pourrait être exploitable en Europe et est hors de notre ressort. Conformément aux directives de l'OMC en ce qui concerne la reconnaissance mutuelle des qualifications, nous avons structuré l'accord en fonction des professionnels et non de la pratique, laissant ainsi ces différences se manifester en prévoyant que les lois locales régiront les deux définitions et le champ d'activité dans chaque pays.

Je crois que cet ARM constituera une bonne base pour nous si la National Society of Professional Surveyors (NSPS) reprend les discussions sur l'ALENA et lorsque nous négocierons d'autre ARM avec les associations nationales des sciences géomatiques d'autres pays.

Lors de rencontres officieuses, chaque article a été étudié et expliqué. Lors de la quatrième journée, nous avons passé la matinée à préparer des copies de l'ARM et des motions qui devaient être approuvées – on peut dire qu'il s'agit là d'un tour de force dans un hôtel mexicain. La rencontre formelle a commencé peu après le dîner et n'a duré qu'une heure et demie et nous nous sommes entendus sur le contenu de l'ARM et la nature et l'endroit de la prochaine réunion. La salle de réunion et les rafraîchissements étaient une gracieuseté du gouvernement de l'État de la Caroline.

L'ARM provisoire et le compte rendu non officiel de la réunion figurent en pièce jointe.

Il y a un an, j'ai suggéré à mes homologues mexicains de contacter leur commissaire de l'ALENA Licenciado Angel Villalobos afin de s'identifier et de l'informer des activités en cours, mais cela ne s'est pas concrétisé.

Prochaines étapes :

La version révisée de l'ARM, qui constitue le premier accord bilatéral dans le cadre de l'ALENA, est présentée lors de l'assemblée générale annuelle du CCAG aux fins de disposition. Le comité recommande qu'elle soit examinée méticuleusement aux fins d'adoption selon les suggestions des membres du CCAG. La FECITEUM A.C. doit faire de même.

2.2 Le Mexique propose la tenue d'un congrès pour souligner l'évènement :

La FECITEUM propose de souligner la signature historique de l'accord bilatéral de l'ALENA par la tenue d'un congrès.

Nos homologues mexicains ont l'appui des représentants du gouvernement et sont toujours très actifs au sein des universités. À ces causes, la presse s'intéresse beaucoup à ce genre d'évènement.

Si le CCAG approuve la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre de ce congrès, nous demanderons au MAECI d'appuyer cette initiative par la présence de membres de l'ambassade qui pourraient également prendre la parole au cours de la réunion. Peut-être pourrions-nous préparer une mission commerciale à laquelle participeraient des membres de la profession, du milieu universitaire, des gouvernements et de l'industrie.

Les Présidents des deux associations nationales, les présidents des associations provinciales, les représentants des universités, les enseignants, les hommes d'affaires et tout autre administrateur qui désireraient assister au congrès pourraient le faire. Il s'agirait d'un évènement historique important. Le congrès offrirait la possibilité aux professionnels canadiens et mexicains du domaine des sciences géomatiques de créer des liens d'affaires, de promouvoir leur savoir et de sonder le terrain en vue de prendre part à des projets conjoints. Les ministères et les départements des affaires commerciales des États, des provinces et du Canada seraient fort probablement représentés lors de cet évènement.

Je crois que le document doit être signé jeudi en milieu d'après-midi. Il y aura ensuite un cocktail réservé aux gens de la profession. Nous tenterons d'être invités au cocktail prévu vendredi après-midi à l'ambassade canadienne où les femmes et hommes d'affaires se rencontrent pour établir des réseaux d'affaires. Combien de ses entreprises canadiennes possèdent des espaces qui n'ont pas encore été développés? Ce cocktail offrirait de belles possibilités pour nous.

Naturellement, à l'exception du Président du CCAG, les participants devront déboursier les frais afférents à leur participation au congrès, à moins que les délégations commerciales et provinciales ne prévoient un budget à cet effet.

Cet évènement sera une belle occasion d'accroître la visibilité de la profession. Il ne s'agit pas de l'ARM la plus importante de l'histoire, mais probablement de la moins controversée et il se peut que les politiciens s'y intéressent. Je sais que ce sera le cas au Mexique!

2.3 Points prioritaires figurant au compte rendu de la première rencontre bilatérale officielle

- i. Recommander que l'ARM soit présentée au CCAG aux fins d'examen.
- ii. Demander au MAECI de vérifier si les versions espagnole et anglaise sont conformes dans leur contenu et dans leur sens et si elles auront exactement le même effet lorsqu'elles seront appliquées et interprétées individuellement.
- iii. Il faudra élaborer un plan d'action lorsque les universités auront été contactées et que les comités de l'ALENA du Canada et du Mexique auront reçu la rétroaction. À court terme, chaque association nationale devrait d'abord entrer en contact avec ses propres universités afin de leur présenter le concept et de déterminer quelles personnes-ressources au sein de chaque université seront en mesure d'assurer une bonne communication à l'échelle internationale entre les divers établissements d'enseignement. L'efficacité de telles communications aura pour effet de limiter le travail des comités des associations nationales.

- iv. Il se peut que dans le cadre de l'ARM-UEMC1, les États mexicains et les provinces canadiennes puissent ajouter leurs propres exigences. La communication réciproque des révisions proposées entre le Canada et le Mexique, le cas échéant, se fera par courriel, ce qui devrait aboutir à une ARM qui satisfera certains États ou provinces. Cela devrait être suffisant pour inciter les associations nationales à signer l'Appendice A.
- v. Les membres des comités de l'ALENA doivent régulièrement mettre à jour les coordonnées des personnes-ressources et des parties prenantes. En vue de faciliter le processus de communication au maximum, la liste actuelle sera mise à jour grâce à l'échange de cartes professionnelles lors de la réunion ou par courriel.
- vi. La FECITEUM A.C. et le CCAG devront examiner s'il est possible de tenir un tel congrès et les deux organismes devront donner leur approbation.

2.4 La NSPS fait parvenir le DRM au Mexique

J'ai reçu un exemplaire d'une lettre que la *National Society of Professional Surveyors* (NSPS) des États-Unis a fait parvenir à la *FECITEUM A.C.* le 2 août 2007. La version américaine du DRM figurait en pièce jointe.

J'ai fait parvenir un courriel au Président Lino lui rappelant de ne pas confondre la version américaine du DRM avec la version originale du CCAG ou la version mexicaine que les comités ont approuvées au Mexique.

Il m'a répondu en espagnol et j'ai tenté d'obtenir une traduction du courriel au moyen de divers sites Web, mais je n'avais toujours pas compris parfaitement son contenu au moment d'écrire ces lignes.

Le CCAG a reçu un exemplaire de cette lettre et il est évident que le Conseil désire connaître mon opinion.

La version américaine du DRM est fondamentalement différente de celle du CCAG et également de celle que l'on a signée à Manzanillo en avril 2007.

- i. Le document propose de ne pas modifier les systèmes en vigueur dans chacun des pays, sauf pour permettre à un arpenteur-géomètre étranger de passer les examens finaux, même s'il n'a pas préalablement travaillé au pays hôte ou obtenu un diplôme d'une université accréditée par l'*Accrediting Board for Engineering Technology* (ABET).
- ii. Le document prévoit la reconnaissance mutuelle des qualifications que lorsque des normes internationales sont en vigueur relativement aux activités et pratiques des arpenteurs-géomètres. Les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Fédération internationale des géomètres (FIG) considèrent que cet objectif est inatteignable.

À ces causes, la NSPS ne semble pas s'attendre sérieusement à ce que le Canada, ni le Mexique n'acceptent le DRM, mais elle semble plutôt vouloir régler la question de l'ALENA une fois pour toutes (c'est ce qui fut rapporté lors d'une récente réunion de la NSPS).

Dans mon rapport à l'automne à l'intention de la NSPS, je les ai remerciés pour leurs efforts, mais je leur ai mentionné que je doutais que le DRM soit utile aux arpenteurs-géomètres canadiens. Je les ai également informés que les négociations avec le Mexique vont bon train et qu'ils seront tenus informés des progrès à cet égard. J'ai exprimé ma gratitude en ce qui a trait à notre collaboration de longue date en souhaitant qu'elle se continue.

3. Activités de l'OMC

Le MAECI a été d'une grande aide en traduisant la version anglaise de l'ARM en français et en espagnol. En retour, le ministère nous a demandé de collaborer et participer à l'élaboration de l'accord provisoire de l'OMC. Il a demandé que le CCAG réponde à quelques questions afin de faire connaître sa position, ce qu'il n'a pas fait.

J'ai posé les questions suivantes lors de la réunion des comités de l'avenir à Ottawa en février dernier :

1. *Le CCAG appuie-t-il l'incorporation de la profession aux futurs accords commerciaux, plus particulièrement à ceux avec la Corée et la Chine, comme ce fut le cas dans le cadre du GATS et de l'ALENA?*

De ce fait, il ne serait donc plus nécessaire de prouver qu'il y a pénurie de main-d'œuvre pour travailler dans un pays incorporé à l'accord.

2. *Le CCAG acceptera-t-il d'être inclus à l'annexe afin d'avoir la possibilité de négocier de façon non contraignante avec la Corée un ARM qui prévoirait l'octroi de permis temporaires?*

La Corée suggère que le Canada étudie la possibilité de mettre en œuvre un système de permis limités afin d'accélérer l'accès au marché canadien en échange du même procédé en Corée.

Voici ce dont Danielle Bieber, agente au sein du MAECI, a dit concernant la délivrance de permis temporaire dans un courriel qu'elle m'a fait parvenir 3 février 2007.

« La reconnaissance temporaire peut s'avérer une première étape efficace vers la reconnaissance au sein des professions dans les cas où la réputation déontologique joue un rôle important ou lorsque les individus appartiennent à des niches spécifiques. Comme la provision temporaire de services met souvent en cause la participation de professionnels à l'échelle locale, cela a également pour effet d'accroître les garanties de qualité rattachées à ce droit. De plus, il est possible d'inclure à ce type d'accord des clauses de gradation qui permettent d'en venir, s'il y a lieu, à une reconnaissance permanente.

Comme vous devez le savoir, l'ALENA et la zone de libre-échange entre le Canada et le Chili encouragent spécifiquement, le cas échéant, le développement de régimes de délivrance de permis temporaire. Plusieurs professions au Canada ont développé ce genre de régimes afin d'octroyer des permis temporaires aux professionnels

étrangers, y compris aux consultants juridiques, ingénieurs et architectes. Cependant, cela ne s'applique pas dans tous les territoires ou provinces. »

« Cette approche nous permettra de rendre le processus plus transparent et les professionnels étrangers pourront ainsi fournir certains services professionnels sur une base temporaire dans les compétences territoriales et provinciales, plus particulièrement là où les exigences de citoyenneté et de résidence sont encore applicables. »

Lors de la téléconférence subséquente des administrateurs du CCAG, ces derniers ont déterminé que ces questions ne constituaient pas une priorité, comparativement à d'autres points, et nous n'avons pas été en mesure de respecter la date butoir. Cette question sera soulevée à nouveau et le CCAG doit cette fois préparer sa réponse.

Cet été, Danielle Bieber, agente de la politique commerciale au sein de la direction de la politique commerciale sur les services du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), nous a fait parvenir le courriel suivant. Au moment d'écrire ces lignes, je venais tout juste d'entreprendre le suivi sur le sujet, mais je serai toutefois en mesure d'en discuter lors de l'assemblée à Québec.

« Cher Wayne,

Comme vous devez le savoir, le ministre du Commerce international, l'honorable David Emerson, a récemment annoncé que le Canada venait d'entamer de nouvelles négociations en vue de conclure un accord de libre-échange avec les pays de la Communauté andine de la Colombie et le Pérou, ainsi qu'avec la République dominicaine.

Au cours des entretiens exploratoires et de l'analyse initiale que nous avons effectuée en vue de la préparation de la première séance de négociations, le Canada a déterminé que les services reliés à l'exploitation minière, pétrolière, gazière, à l'ingénierie, à l'architecture et à l'environnement constituaient son principal centre d'intérêt en Colombie, au Pérou et en République dominicaine. Sans avoir toutefois inclus les services d'arpentage dans l'énumération précitée, je suis en mesure de constater la pertinence de votre profession envers ces secteurs tertiaires et les liens qui les rattachent. De plus, je me rappelle la discussion que nous avons eue au moment de vos négociations avec le Mexique dans le cadre de l'ARM. Vous m'avez fait part de l'intérêt que portait le CCAG à l'égard de l'Amérique latine et de la région des Caraïbes.

Vous pouvez consulter quelques renseignements généraux portant sur la préparation de nos négociations avec la Colombie et le Pérou à l'adresse suivante : <http://www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/and-en.asp>. Pour ce qui est des négociations avec la République dominicaine, vous trouverez les renseignements généraux à l'adresse suivante : <http://www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/dr-en.asp>.

Nous serions enchantés de connaître les intérêts et le point de vue du Conseil Canadien des Arpenteurs-Géomètres en ce qui concerne les services d'arpentage afférents à ces marchés, que ce soit à l'égard de projets actuellement en cours ou futurs.

Merci à l'avance et veuillez agréer mes salutations les plus sincères,

Danielle Bieber

Agente de la politique commerciale

Direction de la politique commerciale sur les services (TMS)

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI)

Téléphone : (613) 992-4841

Télécopieur : (613) 944-0058

Courriel : danielle.bieber@international.gc.ca

Web : <http://www.dfait-maeci.gc.ca> »

Wayne Brubacher, Président
Comité international

Définition des acronymes

ACSM L'*American Congress on Surveying and Mapping* est constitué en personne morale en tant qu'organisation à caractère éducatif et à but non lucratif ayant pour objectif de favoriser l'avancement des sciences de l'arpentage et de la cartographie et de leurs champs d'activités connexes, dans l'intérêt de ceux qui utilisent et produisent des cartes. L'ACSM promeut également le développement de programmes d'enseignement et apporte son concours aux publications qui font avancer les intérêts professionnels et techniques de l'arpentage et de la cartographie. La société se compose de quatre organisations membres indépendamment constituées en personnes morales et comprend 5000 arpenteurs-géomètres, cartographes, géodésiens et autres professionnels œuvrant dans le domaine des données spatiales dans le secteur privé et au sein des gouvernements et du monde universitaire, et ce, à travers le monde. Chaque organisation membre sert les intérêts propres à ces membres respectifs, tout en collaborant avec les trois autres dans le but de remplir la mission de l'ACSM. Les organisations membres sont :

- L'*American Association for Geodetic Surveying* www.aagsmo.org
- La *Cartography and Geographic Information Society* www.cartogis.org
- La *Geographic and Land Information Society* www.glismo.org
- La *National Society of Professional Surveyors, Inc.* www.nspsmo.org

(Information tirée de www.acsm.net).

ALENA Accord de libre-échange nord-américain.

ARM Accord de reconnaissance mutuelle. Ce terme désigne maintenant la sous-convention de l'ALENA que négocie présentement le comité international du CCAG. L'ancien acronyme utilisé était DRM (vois ci-dessous), mais la NSPS trouvait que cela faisait référence à un document général plutôt qu'à un document comprenant un accord spécifique. Le terme ARM est maintenant utilisé pour faire mention de l'accord.

- DRM Document de reconnaissance mutuelle (voir ARM).
- EUM Estados Unidos Mexicanos (États-Unis du Mexique)
- FECITEUM A.C. Federación de Colegios de Ingenieros Topógrafos de los Estados Unidos Mexicanos (Fédération des Collèges d'arpenteurs ingénieurs des États-Unis du Mexique)
- MAECI Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.
- NCEES *National Council of Examiners for Engineering and Surveying*. La NCEES est une organisation nationale à but non lucratif. Elle se compose des commissions chargées de l'attribution des permis dans les secteurs de l'arpentage et de l'ingénierie représentant tous les États et territoires américains. (Information tirée de www.ncees.org).
- NSPS *National Society of Professional Surveyors, Inc.* (www.nspsmo.org). Organisation membre de l'ACSM (voir ci-dessus). Elle est la contrepartie du CCAG aux États-Unis, à la seule exception que ses membres en font partie à titre personnel et ne sont pas représentés par les associations des États. Ces dernières font partie de la NSPS en tant qu'organisations affiliées. Les associations des États ne sont pas autogérées et leurs membres en font également partie à titre personnel. L'inscription est volontaire et l'autorisation d'exercer est régie par les gouvernements des États. Les gouvernements des États délèguent à la NCEES le processus d'examen pour l'obtention des permis d'exercer (voir ci-dessus).
- OMC Organisation mondiale du commerce. Elle concrétise les principales obligations contractuelles qui déterminent comment les gouvernements doivent formuler et appliquer leurs lois et règlements internes en matière de commerce international. L'objectif est d'assister les producteurs de biens, les fournisseurs de services, les exportateurs et les importateurs dans le cadre de leurs activités commerciales. (Information tirée de www.wto.org).